

Leçon 2 : Le citoyen et les cercles du pouvoir

Première chose : Plusieurs cercles autour du citoyen. Citoyen, commune, département, région, Etat, Union européenne.

Chaque citoyen est intégré à l'intérieur de cercles de pouvoir qui ont leurs propres compétences (Ex compétences d'une commune).

Chaque compétence peut être gérée par un ou plusieurs cercles de pouvoir (Ex l'école ci-dessous)

I) Le citoyen et les collectivités territoriales

Collectivités territoriales et l'Etat	Commune	Département	Région	Etat
Ecole	S'occupe des écoles primaires	S'occupe des collèges	S'occupe des lycées	S'occupe des universités. Crée les programmes. Salarie et paie les personnels.

Décentralisation : Transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales.

Collectivités territoriales : Assemblées élues sur un territoire plus ou moins grand (commune, département...).

Les compétences anciennes et nouvelles d'une commune.

Compétences anciennes	Compétences nouvelles
Eta civil (baptême, mariage, décès)	CCAS (Centre communal d'action sociale)
Organise les élections	Culture
Pouvoir de police du maire	Urbanisme

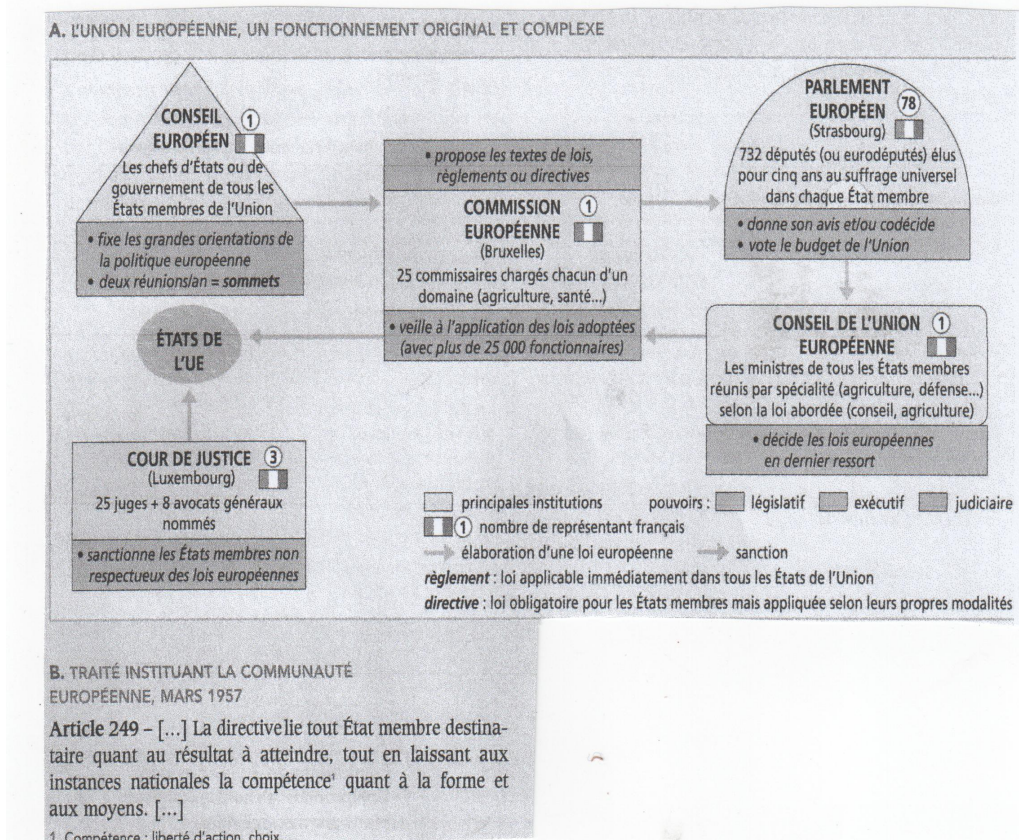
II) L'Etat et son administration

La France reste un pays centralisé malgré plusieurs lois de décentralisation.

Les représentants de l'Etat dans les régions appelés les préfets sont nommés pour appliquer les décisions de l'État et pour être les relais de celui-ci dans les territoires.

Paris concentre les lieux de pouvoir que ce soit pour le pouvoir exécutif ou le pouvoir législatif.

III) L'Union européenne



Leçon 3 : Elections, modes de scrutin et types de pouvoir

I) Elections et modes de scrutin

Il existe plusieurs types de scrutin en France :

- + Scrutin uninominal où l'on vote pour une personne.
- + Scrutin de liste où l'on vote pour plusieurs personnes.
- + Scrutin proportionnel où le nombre de siège correspond au nombre de voix.
- + Scrutin majoritaire où il faut 50 % des voix pour être élu.

II) La création d'une loi

Loi : Texte qui s'applique à tous sur un sujet donné au nom de l'intérêt général.

Entre l'écriture d'une loi et sa ratification, il existe plusieurs étapes qui prennent plusieurs mois :

- + Passage en Conseil des ministres.

- + Vote par le Parlement.

- + Passage en Conseil constitutionnel.